

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

**DECRET N°2022-0601/PT-RM DU 27
SEPTEMBRE 2022 PORTANT
PROROGATION DU DELAI DE LA
MISSION DE LA COMMISSION DE
REDACTION DE LA
NOUVELLE CONSTITUTION**

DECRET N°2022-0601/PT-RM DU 27 SEPTEMBRE 2022 PORTANT PROROGATION DU DELAI DE LA MISSION DE LA COMMISSION DE REDACTION DE LA NOUVELLE CONSTITUTION

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition,

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2022-0342/PT-RM du 10 juin 2022 portant création, mission, organisation et fonctionnement de la Commission de rédaction de la nouvelle constitution,

DECRETE :

Article 1er : Par dérogation à l'article 7 du Décret n°2022-0342/PT-RM du 10 juin 2022 portant création, mission, organisation et fonctionnement de la Commission de rédaction de la nouvelle constitution, le délai de la mission de la Commission de rédaction de la nouvelle constitution est prorogé jusqu'au **31 octobre 2022**.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à **compter du 10 août 2022**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 27 septembre 2022

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**